



**Nombre de membres en
exercice:** 19

Présents : 17

Votants: 18

Convocation du:
07 avril 2021

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Bruno LAHOUDI

Sont présents: Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Francis DAGONET, Olivier PICART, Marcel DARTINET, Elodie BEAUMONT, Jean-Pierre BECHARD, Joël NEYRINCK, Marylène SOURDET, Louison TANET, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL, Bruno LAHOUDI, Claude PICART, Stéphanie HANVI, Sarah MALLINJOD, Vincent DOUARD

Représentés: Rémy THOMAS par Bruno LAHOUDI

Excuses: Eric MERAT

Absents:

Secrétaire de séance: Marcel DARTINET

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Adopté à l'unanimité

**Vote du compte administratif - valles_champagne
DE_2021_005**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude PICART

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Claude PICART après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	62 955.50			871 111.74	62 955.50	871 111.74
Opérations exercice	85 940.69	133 778.60	356 414.12	482 409.81	442 354.81	616 188.41
Total	148 896.19	133 778.60	356 414.12	1 353 521.55	505 310.31	1 487 300.15
Résultat de clôture	15 117.59			997 107.43		981 989.84
Restes à réaliser	136 000.00				136 000.00	
Total cumulé	151 117.59			997 107.43	136 000.00	981 989.84
Résultat définitif	151 117.59			997 107.43		845 989.84

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VALLÉES EN CHAMPAGNE, les jour, mois et an que dessus.

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

**Affectation du résultat de fonctionnement - valles_champagne
DE_2021_006**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 997 107.43

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	871 111.74
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	619 299.35
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	125 995.69
Résultat cumulé au 31/12/2020	997 107.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	997 107.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	151 117.59
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	845 989.84
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à VALLÉES EN CHAMPAGNE, les jour, mois et an que dessus.

Votants: 18 Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

Vote du compte de gestion - vallees_champagne DE_2021_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bruno LAHOUATI.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à VALLÉES EN CHAMPAGNE, les jour, mois et an que dessus.

Votants: 18 Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

TAUX IMPOSITION 2021 DE_2021_008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2021 :

taxe sur le foncier bâti : 43.24 %

taxe sur le foncier non bâti : 16,41 %

Monsieur le Maire précise que le taux départemental (31,72 %) a été additionné avec le taux communal (11,52 %). De ce fait, cela ne devrait pas engendrer d'augmentation de l'imposition. Seule la révision des bases et l'harmonisation des taux de nos trois communes historiques pourront générer une légère augmentation.

Votants: 18 Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présent au Conseil municipal le budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021.

Subventions associations 2021

DE_2021_009

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider les montants des différentes subventions pour l'année 2021. Monsieur le Maire précise qu'aucune subvention n'a été attribuée aux comités des fêtes et à Odon attitude, car aucune manifestation ou activités sportives collectives sont pour l'instant autorisées, vu la situation sanitaire due à la Covid-19 :

Associations	Propositions 2021	Votes 2021
Comité des fêtes Baulne	1 200.00 €	0 €
Comité des fêtes St Agnan	1 200.00 €	0 €
Comité des fêtes La Chapelle-Methodon	1200.00 €	0 €
Téléthon	100.00 €	100 €
La Croix Rouge	200.00 €	200 €
Restaurant du cœur	1 000.00 €	1000 €
ADAO	100.00 €	100 €
Club du 3ème âge La Chapelle	500.00 €	0€
Odon Attitude	400.00 €	0 €
Ligue contre le Cancer Vallées en Champagne	500.00 €	500 €
Association pour l'animation à l'hôpital local de Montmirail	200.00 €	200 €
Au Fil du Surmelin	200.00 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations : comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la Commune,
- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à cette proposition.

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) / Convention de délégation de compétence / Reconduction

DE_2021_010BIS

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), impliquant notamment un exercice de la compétence Gestion des Eaux pluviales Urbaines par la Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération de la commune datant du 14 octobre 2020 et la délibération communautaire n°058 du 2 mars 2020 approuvant la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales pour l'année 2020 (cf PJ) ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion des eaux pluviales ne sont pas suffisants pour permettre la mise en place d'une organisation pérenne par la Communauté d'agglomération, et qu'il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

Considérant que la convention, annexée à la présente délibération, entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales urbaines relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne, peut être reconduite, l'article 9 permettant sa reconduction pour une durée maximale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant que les dépenses effectuées, pour le compte de la Communauté d'Agglomération par les Communes au titre de la convention, seront acquittées en 2021 par les Communes puis après établissement par les Communes d'un état détaillé et formalisé, remboursées par la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé de reconduire la convention de délégation de la compétence GEPU pour l'année 2021.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la reconduction en 2021 de la convention de délégation de compétence de la CARCT vers les communes concernant la gestion des eaux pluviales urbaines.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants: 18

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 8

Vente de terrain cadastré AB 117.

DE_2021_011

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'intention de monsieur Philippe Quignot qui souhaite acheter la parcelle AB 117 d'une superficie de 242 m² attenante à son terrain. Ce terrain a été acheté le 30 novembre 2010, pour un montant de 1347.11 € frais de notaire compris.

Monsieur le Maire propose deux solutions :

- Vendre ce terrain en appliquant une plus-value de 2% par an soit 1 609.97 €
ou
- Vendre au prix du terrain à bâtir au prix de 30 €/m² soit un montant de 7 260 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande à monsieur le Maire de faire une demande de certificat d'urbanisme afin de confirmer que ce terrain est constructible.
- Accepte de vendre ce terrain à monsieur Philippe QUIGNOT au prix de 3000 €. Les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur.

Votants : 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Vidéo protection

Suite à la visite et à la présentation, d'un système de vidéo protection, du Major Franck MARTIN (Responsable de la cellule de prévention technique de la malveillance. Référent sûreté)

Madame Valérie VAN GYSEL présente au Conseil municipal le projet de vidéo protection sur le territoire de la commune de Vallées-en-Champagne.

Le Conseil municipal approuve la poursuite de l'étude de faisabilité de ce projet.

Convention de groupement de commande " assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances" et "marché d'assurance"/ Approbation DE_2021_012

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry souhaite constituer un groupement de commande ayant pour objet la consultation et la conclusion de plusieurs marchés de services :

- Assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances,
- Marché d'assurance.

Le groupement de commandes est ouvert aux 87 communes membres de la communauté d'agglomération ainsi qu'à l'Etablissement Public Médico-Social (EPMS) de l'Agglomération de Château-Thierry.

La communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, membre du groupement, est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le groupement ainsi constitué est un groupement momentané, dont la durée est limitée à la période nécessaire à la passation des marchés de services précités.

Chaque membre du groupement s'assurera par la suite, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du (des) marché(s).

Conformément au Code de la Commande Publique, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de ce groupement.

DECIDE d'adhérer, à ce groupement de commandes.

PRECISE que la Commission d'Examen des Offres et la Commission d'Appel d'Offres seront celle du mandataire.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Marché communal de débroussaillage, élagage, fauchage.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que trois entreprises ont répondu pour le marché communal de débroussaillage.

L'entreprise Neyrinck a été retenue. (Moins disante)

Marché communal d'entretien des espaces verts.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que trois entreprises ont été consultées et deux autres entreprises ont répondu pour le marché communal d'entretien des espaces verts.

L'entreprise Espaces verts services a été la seule à nous faire une offre de prix.

L'entreprise Espaces verts services a été retenue.

Points sur les devis et les travaux.

Monsieur Jean-Yves Roulot informe le Conseil Municipal qu'il a deux devis pour l'achat d'un broyeur pour la commune.
Devis Publier 6 442 € TTC.
Devis Ravillon : 5 900 € TTC.

Le Conseil Municipal demande que ces modèles proposés soient essayés avec le tracteur de la commune.

Travaux de couverture de l'église de La Chapelle-Monthodon:

Monsieur Jean-Yves ROULOT présente deux devis concernant les travaux sur l'église de La Chapelle-Monthodon. Le devis retenu est celui de l'entreprise ALC Couverture pour un montant de 4394 € TTC.

Travaux de démoussage de l'église de La Chapelle-Monthodon:

Monsieur Jean-Yves Roulot ne possède qu'un seul devis. Il est dans l'attente d'autres devis.

Travaux d'étanchéité du campanile de la mairie de La Chapelle-Monthodon:

Monsieur Jean-Yves Roulot informe le Conseil Municipal que des travaux d'étanchéité du campanile de la mairie de La Chapelle-Monthodon seront effectués prochainement pour un montant de 637 € TTC.

Questions diverses

Monsieur Bruno LAHOUATI signale que La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne- Patrimoine mondiale peut financer le projet communal d'achat de rosiers pour l'embellissement de notre commune. Il propose à monsieur Vincent DOUARD de se rapprocher auprès de La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne- Patrimoine mondiale pour connaître les modalités de ce financement.

La séance est levée à 22h14.

Les membres du conseil

Le maire